

la santé, d'organismes gouvernementaux et de groupes de défense de l'environnement», (chap. 16, p. 151) sont remarquablement «timides» en ce sens qu'elles ne sont aucunement assorties d'échéances ou d'objectifs précis pour réduire les émissions de CO₂.

L'obsession du Comité pour l'économie de marché l'amène à appuyer plusieurs initiatives qui pourraient nuire à l'environnement

a) **Le Comité recommande de faire l'analyse des coûts- avantages économiques des mesures de protection environnementale** (rec. n^{os} 9, 10, 14), y compris «tente[r] d'évaluer les coûts qu'entraînent les dégâts causés à l'environnement (rec. n^o 11). Malheureusement, non seulement déchargerait-on ainsi les pollueurs de leurs responsabilités, puisqu'il faudrait «internaliser» des «facteurs externes», mais cette tâche serait littéralement impossible à accomplir. Par ailleurs, même si on y parvenait, elle exigerait de tenter de comparer la valeur monétaire estimative et extrêmement variable de toutes les ressources courantes et futures avec les coûts réels et actuels de la réglementation environnementale assumés par chaque citoyen. Le résultat serait tout aussi trompeur que prévisible.

b) **Le comité semble parfois appuyer tacitement un assouplissement des mesures de protection de l'environnement en répétant, sans les remettre en question, des affirmations douteuses, même si le rapport est suffisamment bien rédigé pour que ces cas ne soient évidents**

Ainsi, le rapport reprend, sans commentaire, une affirmation anodine, apparemment faite dans une étude de l'industrie, selon laquelle les sols des Prairies sont «alcalins» et «l'Ouest canadien [n'est] pas aux prises avec un problème de dépôts acides» (chap. 8, p. 81). Ailleurs, probablement en réponse aux préoccupations de l'industrie au sujet d'un plafond national des émissions de SO₂ à l'origine des précipitations acides, le Comité recommande consciencieusement «qu'un plafond national pour les émissions de SO₂ ne soit imposé dans l'Ouest du Canada qu'une fois son utilité...scientifiquement établie» (rec. n^o 5). Bien qu'il en ait été informé, le Comité néglige de mentionner que l'étude en question n'avait porté que sur l'Alberta et qu'elle comportait de graves lacunes. Il faudrait que les Canadiens sachent qu'un comité sénatorial a précisé, dans un rapport de 1984 intitulé «Nos sols dégradés», que l'acidification des sols constituait un problème dans le nord-ouest de la Saskatchewan. Par ailleurs, dans une publication de 1987 intitulée «The Sensitivity of Alberta Lakes and Soils to Acidic Deposition» (p. 24), le ministère albertain de l'Environnement signale que plus de 30 p. 100 des sols de l'Alberta révèlent une sensibilité moyenne aux dépôts acides et que presque le quart de la province, y compris de grandes étendues à la périphérie des installations pétrolières, comprend des sols très sensibles aux retombées acides.

4. Le rapport ne reconnaît pas que le gouvernement fédéral se doit de toute urgence de créer de l'emploi et de favoriser la croissance économique en participant activement au développement et à la commercialisation de techniques nouvelles et existantes dans le domaine de la conservation de l'énergie et des énergies de remplacement

Le prochain siècle sera probablement marqué par l'émergence d'une très forte demande pour de mini-installations de production locale d'énergie faisant surtout appel à l'énergie éolienne et à l'énergie solaire. Bien encadrées, les entreprises canadiennes peuvent rivaliser sur ce nouveau marché et en sortir gagnantes. Laissées aux bons soins du marché, elles sombreront dans l'insignifiance. Malheureusement, telle est la politique du gouvernement actuel, politique implicitement entérinée par le Comité dans son rapport.